



# Le Journal

*Ses élues Républicaines Socialistes*

Numéro 30

« *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.* » (Article IV de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen)

Chère Citoyenne, cher Citoyen,

Vous vous apprêtez à lire le trentième numéro de votre journal des élues républicaines socialistes. L'actualité n'a pas permis à vos élues d'intervenir lors du Conseil de Paris du mois de septembre. Elles y ont toutefois soutenu un vœu de Ian Brossat, président du groupe communiste et élu du Parti de Gauche, relatif à l'égalité de traitement au sein des hôpitaux de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), partageant son inquiétude face à un projet qui permettrait à des patients recrutés par une société d'assurances du Moyen-Orient d'accéder à des lits d'hospitalisation réservés à la condition de payer un tarif supérieur à celui de la Sécurité sociale. A l'heure où les menaces sur la santé publique se font de plus en plus pressantes, et fermement engagées dans la défense du service public de la santé, elles ont tenu à soutenir le souhait de leur collègue **Ian Brossat**, qui demande que l'AP-HP renonce à un projet qui remettrait gravement en cause le principe d'égalité des soins.

Lors du Conseil d'octobre, les débats ont été riches et variés avec bien sûr, en « première ligne », la communication sur les orientations budgétaires pour 2013, qui a donné l'occasion à **Marinette Bache** de souligner l'action positive de la Ville en matière de logements sociaux, de création de places de crèches, de recherche et d'enseignement. Action volontariste qui s'applique également en matière d'urbanisme, avec de nombreux grands projets de création ou de rénovation. Marinette Bache a également mis l'accent sur la solidarité en évoquant l'action de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui permet la prise en charge de mineurs isolés (p. 2 & 3).

Solidarité également avec le financement des Équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des Établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), approuvé et soutenu par **Marinette Bache** (p. 4), l'action menée par la Ville en faveur des personnes âgées en situation de handicap, évoquée par **Karen Taïeb** (p. 4), et le remarquable travail effectué au quotidien par l'association Môm'artre, structure d'accueil et de prise en charge des enfants après le temps scolaire, destinée aux familles monoparentales ayant des contraintes d'horaires (**Karen Taïeb**, p. 5).

**Odette Christienne** a évoqué le rôle primordial du musée du Général Leclerc de Hautecloque – Musée Jean Moulin en matière de devoir de mémoire quant à l'action des Résistants au cours de la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale (p. 6).

**Marinette Bache**, et à également évoqué la signature d'une convention entre les villes de Vincennes, Paris et Gondar (Éthiopie) relative à l'aménagement du site de Ras Ghimb, tandis qu'**Odette Christienne** s'exprimait sur la nécessité de subventions et de convention avec Médecins du Monde et Handicap International pour venir en aide aux réfugiés syriens (p. 8). **Marinette Bache** s'est également exprimée sur le bien-fondé d'une subvention à accorder à l'Association pour la défense des familles et de l'individu au titre de la lutte contre les dérives sectaires et a défendu un vœu afin que soit donné le nom du poète et écrivain Léon-Gontran Damas à un lieu de Paris (p. 8).

On le voit donc, générosité, solidarité et mémoire ont été les maîtres mots des interventions de vos élues !

En vous souhaitant une bonne lecture de votre journal.

Amitiés citoyennes,

**Jean-Luc Detrain**

**Collaborateur des Élues Républicaines Socialistes**



# LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE 2013

## Intervention de Marinette Bache

En pleine crise sociale et économique, les priorités affichées du débat d'orientation budgétaire permettront de maintenir nos objectifs ambitieux de 20 % de logements sociaux et de 4 500 places en crèches supplémentaires d'ici la fin de notre mandature. J'y suis très attachée.



Au 1<sup>er</sup> abord, le mot « compétitivité » repris plusieurs fois dans la communication m'a inquiétée. Il a tellement été ces dernières années l'alibi des baisses de salaires et des atteintes au Code du travail, toujours au profit des mêmes. Et alors qu'on croyait que cela était derrière nous, on a de nouveau droit aux leçons déplacées de Mme Parisot, repris pas MM. Kessler et Minc, les porte-parole de cette politique que les Français ont rejetée ! Et les intervenants de la droite continuent de nous la vanter...

Alors oui, la suite de la lecture de la communication m'a réconfortée : la compétitivité pour Paris c'est l'augmentation de son attractivité en termes de recherche et d'enseignement, de tourisme, d'économie et d'innovation. Une attractivité internationale d'ailleurs reconnue par une récente enquête, qu'oublie totalement les élus de droite de notre assemblée, et dont on ne peut que féliciter l'adjoint en charge !



Les élues républicaines socialistes du groupe SRGA approuvent la politique menée, et qui continuera à l'être, notamment en matière de création de sites pour l'enseignement supérieur et la recherche et de logements pour étudiants et chercheurs. Malgré la crise, cette politique permet à Paris de tenir son rang de première ville d'implantation de centres de recherche et de développement. Cette politique entretient des milliers d'emplois liés aux technologies, à la communication et aux industries de création. C'est sans doute une des données qui fait que le taux de chômage à Paris, bien que trop élevé, 8,4 %, reste 1,3 point en deçà du taux de la métropole.

Cette politique n'aurait pas de sens sans son corollaire : une politique volontariste pour les premières marches de l'enseignement : les maternelles, les primaires et les collèges.



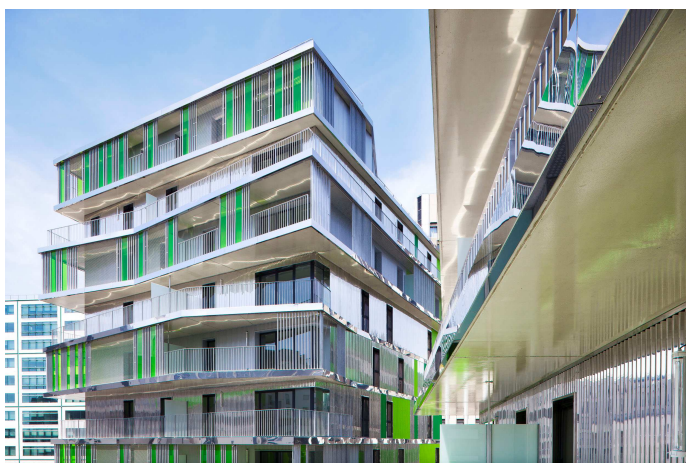
Désormais nous n'avons plus face à nous à un gouvernement qui considérait que le rôle d'un enseignant en maternelle consiste à changer les couches en chantant « une souris verte ». Un gouvernement qui n'avait de cesse de réduire le nombre d'enseignants et validait toutes les options qui permettaient l'émergence d'une école à deux vitesses. Un gouvernement qui stigmatisait l'autre, allant jusqu'à poursuivre les écoliers sans-papiers et à supprimer les



Désormais, en ce domaine, nous avons la chance de pouvoir compter sur un partenaire.

Cela ne doit pas faire baisser notre niveau d'exigence. Et ce n'est pas le cas : nous vous faisons toute confiance ainsi qu'à Colombe Brossel.

Et la Ville ne s'endort pas sur ses lauriers : nous continuons à investir massivement pour construire et restructurer les écoles et les orientations prises montrent que votre –notre– volontarisme est intact. La création d'écoles ZAC des Batignolles et secteur Masséna, d'un collège dans la ZAC Saussure et d'une annexe au collège André Citroën sont là pour nous rappeler que les effectifs scolaires augmentent. C'est signe du dynamisme parisien étroitement lié à notre politique combative en matière de création de logements sociaux.



Idem pour les chantiers de restructuration en cours. De la même façon, nous saluons l'ampleur des travaux dans les bâtiments scolaires.

Nous approuvons que l'investissement demeure élevé : avec plus de 9 milliards durant cette mandature c'est une véritable politique de grands travaux qui est menée : le tramway bien sûr mais aussi les grands chantiers initiés par la première adjointe, Anne Hidalgo, à commencer par celui des Halles, et celui, qui me tient particulièrement à cœur en tant qu'élue du XXème, de la rénovation du quartier St Blaise.



Tous les Parisiens constatent que cette municipalité aura réussi à moderniser et à transformer le visage de Paris.

On est donc bien loin d'une politique d'austérité d'autant que les dépenses de solidarité sont non seulement conséquentes mais que la crise nous impose leur progression. Et en la matière, M. Gaboriau, nous sommes très fiers de la mise en place de tarifs de justice sociale dans les cantines et dans les conservatoires.

En ce qui concerne l'ASE (Aide sociale à l'enfance), où nous devons sans cesse créer des places supplémentaires afin de permettre la prise en charge de mineurs isolés, il serait logique de demander à la solidarité nationale d'agir ou tout au moins de prendre cette donnée en compte dans les fonds de péréquations.



Nous saluons le travail sérieux, comme à l'accoutumée, de Bernard Gaudillère et de son cabinet dans un climat de crise généralisée qui pèse par la destruction des emplois et du pouvoir d'achat en autant d'incertitudes sur nos recettes immobilières et de taxe professionnelle tout comme sur la hauteur nécessaire de nos dépenses de solidarité.

**Les élues républicaines socialistes sont heureuses que le budget prochainement adopté permette à Paris de continuer à être une métropole dynamique privilégiant le savoir, la culture et l'humain dans un monde de compétitivité effrénée.**





## ► Subvention et convention avec l'AP-HP dans le cadre de la poursuite du financement des Equipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des EHPAD – *Intervention de Marinette Bache*

Depuis 5 ans un partenariat utile a été mis en place entre l'AP-HP et nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il s'agit de la mise en place, par l'AP-HP et en lien avec la DASES, dans le cadre du schéma départemental de gérontologie, des équipes mobiles gériatriques externes. Ce dispositif complète utilement d'autres démarches de coordination telles que les équipes internes des hôpitaux ou les réseaux gériatriques. Les EMGE sont formées d'un médecin bien sûr, mais également de personnels paramédicaux spécialisés et adaptés à l'intervention en EHPAD tels que des personnels infirmiers – par parenthèses je préfère l'expression « personnel infirmier » a celui « d'infirmière » ; il n'y a pas que des femmes qui sont infirmières et des hommes médecins ; si on pouvait tenir compte, dans la présentation de nos délibérations, de l'évolution de la société, j'y serais sensible-. Ma petite poussée d'urticaire féministe étant passée, je continue en saluant également la présence dans ces équipes d'ergothérapeutes ou de neuropsych.

Le travail des EMGE, grâce à leur suivi, leur veille sanitaire, grâce aussi à des consultations et interventions sur place,

## ► Personnes âgées en situation de handicap – *Intervention de Karen Taïeb*

Personnes âgées et en situation de handicap : dans certains cas, les difficultés liées à l'âge se cumulent au handicap et passer la limite des soixante ans représente pour ces personnes une double peine non seulement physique mais surtout au regard de la société car elles changent de statut face à l'état et aux institutions. A 60 ans, elles ne sont plus des personnes en situation de handicaps mais des personnes âgées dépendantes ! Bonne nouvelle pour l'administration mais pas pour elles car le handicap n'a pas disparu avec leurs soixante bougies !

Viellir lorsque l'on est en situation de handicap, c'est l'arrêt d'activité professionnelle en milieu protégé (ESAT), c'est le décès de parents qui les ont accompagnés autant que faire se peut, ce sont des hospitalisations répétées, c'est l'isolement ...

Viellir peut aussi amener à devenir handicapé : handicap visuel avec la DMLA ou le glaucome, handicap lié à des maladies dégénératives du cerveau comme la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson, handicap suite à un Accident vasculaire cérébral avec des difficultés motrices ou une incapacité à parler, à lire, à écrire, à comprendre l'autre ou se faire comprendre de l'autre.

Je m'arrêterai là pour éviter de dresser un tableau pour le moins attrayant du vieillissement mais il va de soi que Handicap et Vieillesse sont souvent des problématiques convergentes et superposables. Et pourtant, ces personnes vont à partir de 60 ans percevoir l'allocation personnalisée d'autonomie en lieu et place de l'ACTP ou de la PCH.

Je sais que c'est un sujet qui préoccupe grandement nos deux adjointes Liliane Capelle et Véronique Dubarry et nous pouvons nous féliciter de voir ce règlement départemental d'aide sociale définir à la fois les aides obligatoires qui relèvent de la compétence des départements mais aussi les

permet d'éviter des hospitalisations ou même simplement de déplacements pour consultations qui peuvent être fatigants, quelquefois traumatisants pour les personnes âgées fragilisées.

Le bilan effectué depuis 2007 est tout à fait positif concernant la prise en charge des personnes âgées ; bilan qui révèle que l'action des équipes mobiles se partage entre 52% de régulation, 37% d'évaluation individuelles et 11% de formation.

Je me réjouis que, le budget de l'AP-HP ne lui permettant plus d'assumer intégralement cette expérimentation dont nous voyons combien elle est bénéfique, le département de Paris abonde au budget pour 55 000 € en 2012.

Parallèlement je ne peux que souhaiter que l'ARS continue à participer au financement des EMGE de manière significative : il me semblerait en effet utile de quitter définitivement le domaine de l'expérimentation pour entrer dans celui de la pérennisation. Vous comprenez donc que c'est avec conviction que je voterai cette délibération.

aides facultatives et extra-légales propres au fonctionnement de la collectivité parisienne que nous avons créées et qui traduisent la volonté d'intervention de la Ville de Paris.

Le présent règlement départemental d'aide sociale met notamment en lumière nos dernières mesures extra-légales sur la modernisation de l'aide à domicile de février 2011 comme le relèvement à 1 000 € du seuil d'exonération de la participation réclamée aux bénéficiaires de l'APA à domicile (le seuil national étant fixé à 700 €) et la minoration de la participation réclamée à ceux dont les revenus sont compris entre 1 000 € et 1 200 € par mois.

La collectivité parisienne a toujours fait le choix de favoriser l'autonomie et le soutien à domicile des parisiens les plus fragiles par la mise en place de plusieurs dispositifs spécifiques et en renonçant à récupérer, sur la succession des bénéficiaires, les frais d'accueil en centre de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le financement des dépenses d'aide sociale légale à la charge de la collectivité parisienne représente, pour 2012, un coût total de 482 millions d'euros,

**dont** 181 M €, portent sur les aides en faveur des personnes en situation de handicap, et concernent 3 500 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, 3 800 bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne et 4 099 accueillies en établissement.

Ce règlement départemental d'aide sociale, est désormais un document opposable juridiquement aux usagers, ainsi qu'aux partenaires institutionnels, établissements, services prestataires et associations.

Nous pouvons nous en féliciter et continuer notre action en faveur des parisiens et parisiennes âgés et en situation de handicap, autrement dit les plus fragiles.



Le réseau Mom'artre : Voilà une belle idée et une belle action au service des môm's de Paris !

Nous avons eu l'occasion de nous en féliciter lors de la 6<sup>ème</sup> commission que j'ai l'honneur de présider. Une 6<sup>ème</sup> commission que nous avons ouverte sur le suivi de la MIE sur les Familles Monoparentales en présence de nos collègues Ian Brossat, Président de cette Mission d'information et d'Évaluation et Joëlle Chérioux de Soultrait.

Plusieurs préconisations avaient été faites pour améliorer la qualité de vie de ces familles monoparentales, qui représentent près de 30% dans notre capitale. Et c'est une première, dont je veux me féliciter : nous avons pu en effet avoir par Monsieur Jean François Danon, secrétaire général adjoint et Olga Trostiansky, un premier bilan d'étape un an après le vote à l'unanimité du rapport de cette mission. Ce qui donne encore plus de sens et de poids à nos travaux dans les MIE.

Un des points, qui a été soulevé et que nous retrouvons à travers cette délibération, est le maillage à travers Paris du Réseau Môm'artre. Nous avons reçu les responsables de cette association, avons tous été séduits par le caractère innovant, intelligent et généreux de cette association et appelé de nos vœux que le réseau Mom'artre fasse des petits !

L'association Môm'artre crée en effet des lieux inédits de prise en charge complète des enfants après l'école, s'adapte aux horaires des familles en difficulté et notamment à l'incompatibilité des horaires entre école et emploi pour les familles en situation de précarité. Elle vient aussi en aide à des enfants qui ne peuvent bénéficier d'un encadrement de qualité après l'école. Avec une spécificité : favoriser leur épanouissement à travers l'art.

Le Réseau qui est né dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement dispose aujourd'hui de cinq antennes à Paris dont une dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement qui a ouvert très récemment le 4 septembre dernier.

Chaque fin de journée, jusqu'à 20h00, des enfants du CP au CM2, sont pris en charge pour une fin de journée à la fois récréative et créative.

L'équipe de l'association va chercher les enfants à 16h30, à la sortie de trois ou quatre écoles limitrophes. Arrivés à l'antenne, ils partagent un goûter, font leurs devoirs avec l'aide de bénévoles et rejoignent ensuite un atelier artistique encadré par les artistes salariés et un intervenant extérieur. Ces ateliers sont ensuite présentés aux parents et habitants à l'occasion d'un vernissage faisant de ces enfants de véritables artistes en herbe !

Les mercredis, chaque association accueille de 8h30 à 19h des enfants du quartier, quelle que soit leur école, à la journée ou demi-journée autour de 3 à 5 ateliers différents et une sortie culturelle est programmée chaque mois.

Enfin, des stages artistiques sont proposés chaque première semaine de vacances scolaires à tous les enfants sans exception. Les tarifs vont de 10 cts à 10 euros/heure, le soir après l'école, de 2 à 45 euros pour la journée du mercredi et de 1 à 42 euros par journée de stage.

**Je me félicite donc que Paris s'associe pleinement à ce projet qui allie aide aux familles en difficulté, mixité sociale, lutte contre l'échec scolaire, culture et joie de vivre à Paris !**





### ► **Acceptation du legs particulier consenti par Mme Escoffier à la ville de Paris en faveur du Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris – Musée Jean Moulin – Odette Christienne**

Alors que disparaissent un à un les derniers témoins de la seconde guerre mondiale, tout ce qui contribue à la transmission de la mémoire de Paris pour la période 1939-1944 et à l'écriture de son histoire revêt la plus haute importance.

Et s'il est crucial de redonner dans les programmes scolaires toute sa place à l'histoire, cela vaut en particulier pour cette période.

Pour l'approche de cette discipline, il est des lieux précieux où sont accessibles des documents originaux concernant l'époque étudiée.

Le Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris – Musée Jean Moulin est de ceux-là.

Les élèves y sont reçus et encadrés dans des ateliers pédagogiques pour leurs travaux.

Largement ouvert, il propose également une importante bibliothèque enrichie récemment par celles de spécialistes, historiens de renom -Henri-Michel et Jean-Claude Levy- et aussi de celle des époux Aubrac.

Cette dévolution marque toute l'importance de ce musée devenu pour les scientifiques un centre d'exception.

Le musée Jean Moulin porte le nom d'un homme public, haut fonctionnaire, unificateur de la résistance mais aussi un homme privé épris de modernisme, amateur d'art qui fréquentait dans les années 30 les artistes de l'école de Paris tel Chaïm Soutine, Othon Friesz...

L'entité constituée par deux départements muséaux inaugurée en 1994 pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Paris est née d'une part d'une donation de la Fondation Maréchal Leclerc et d'autre part du legs d'Antoinette Sasse, amie de Jean Moulin.

Structurée dès le début par Madame Christine Levisse-Touzé, centrée sur l'histoire de 1940 à 1944, au-delà des expositions permanentes enrichies considérablement par des apports successifs, elle propose depuis son origine des expositions temporaires (**25** à ce jour) parmi lesquelles nous citerons :

le Paris allemand, le Paris résistant, les accessoires et objets témoignages de la vie des femmes de 1940 à 1944, les femmes déportées de Buchenwald, des monographies telles celles de de Gaulle, Jean-Moulin ou Leclerc mais aussi l'Empire colonial et Leclerc au Maroc, la destruction des Juifs de Hongrie.

Et grâce à un solide partenariat avec son homologue berlinois la « Gedenkstätte Deutscher Widerstand » (les villes de Paris et Berlin sont jumelées) les expositions : des Allemands contre le nazisme, oppositions et résistances 1933-1945- conjurations et attentats contre Hitler (2004).

Le musée propose à d'autres musées des apports. Ainsi actuellement pour l'exposition au musée d'Art Moderne : L'art en guerre – France 1938-1947.

Signalons en ce moment l'exposition « résister sous l'occupation, Libération Nord.

La mise en valeur des legs successifs a encouragé les détenteurs de documents sur Jean Moulin à accorder toute leur confiance à Christine Levisse-Touzé, historienne, directeur de recherche associé à l'université Paris IV – Sorbonne. C'est de longue date qu'elle entretient des liens solides, très amicaux avec les proches de Jean-Moulin.

La directrice nous a dit l'enthousiasme pour ce nouveau legs – sept mètres linéaires d'archives dont les fonds de Jean Moulin, de sa sœur Laure et de leur père Antonin. Les correspondances de Jean Moulin et de sa famille sont riches d'informations. Par exemple, la lettre écrite après sa présence place de la Concorde le 12 février 1934 avec le compte-rendu de l'appel des ligues ou celle du 15 juin 1940 ou encore celles échangées avec Frédéric-Henri Alfred Manhès.

Que dire des « papiers personnels » et des notes et aussi dessins griffonnés pendant le temps de la guerre.

N'oublions pas un ensemble concernant Jean Moulin, artiste et caricaturiste avec entre autres cinq exemplaires du recueil des huit eaux fortes qu'il a publié en 1935 et des documents de la galerie Romanin qu'il a ouverte pendant la guerre.

Enfin un dossier consacré à Antonin Moulin, enseignant, conseiller général, érudit, poète et fondateur de la ligue des droits de l'Homme à Béziers montre que l'enracinement de Jean Moulin dans la République avait bénéficié d'un terreau familial très ancien.

On trouve aussi dans ce legs les originaux du document indiquant l'attribution du grade de général à titre posthume à Jean Moulin.

Nous pouvons affirmer que le legs de cette famille est un satisfecit, une marque d'estime qui honore le musée et sa directrice mais aussi plus largement la ville de Paris.

Nous saluons Mme Danièle Pourtaud qui, dès la prise en charge du patrimoine de Paris et des musées spécialisés, a apporté tout son soutien à la directrice pour le développement de l'ensemble des fonctions de ce lieu muséal.

Pour 2013, à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la création du Conseil national de la résistance et de la mort de Jean Moulin, sera mise en place une exposition dont le titre serait « Redécouvrir Jean Moulin – collections inédites ».

Ce musée connu et apprécié des universitaires mérite d'être reconnu sur le plan parisien. Une réflexion s'impose sur son implantation et sur la conception d'une publicité touchant le grand public.

Nous souhaitons que ce legs soit accepté.



► **Approbation et signature d'une convention entre la Ville de Vincennes, la Ville de Gondar (Ethiopie) et la Ville de Paris en vue de réaliser une étude préalable au projet d'aménagement paysager du parc de la 1<sup>ère</sup> enceinte du Site de Ras Ghimb – Intervention de Marinette Bache**

Vous le savez, je suis très attachée aux diverses coopérations internationales que mène notre Ville.

Je le suis d'autant plus que si Paris est présente dans les situations d'urgence qui nécessitent une aide ponctuelle –et c'est encore le cas avec des délibérations que nous votons à cette séance- Paris s'efforce surtout à avoir des interventions qui, sur la durée, participent au développement des régions où nous intervenons et permettent à leurs habitants de construire eux-mêmes l'avenir de leurs pays.

C'est dans cet esprit que cette délibération nous est aujourd'hui présentée.

Je ne reviendrai pas sur la situation éthiopienne. L'Ethiopie est l'un des pays les plus pauvres du Monde, qui a traversé au cours du siècle dernier une série d'événements tragiques qui ont meurtri son peuple. Lequel reste encore aujourd'hui à la merci d'aléas climatiques et même d'une famine.

Permettre à une partie du peuple de Gondar de trouver du travail par le développement d'un tourisme respectueux, basé sur les richesses historiques de cette ville, me semble donc une bonne idée. On oublie souvent, ou on se souvient seulement très tard, quand des fanatiques les détruisent par exemple, que de nombreux pays africains possèdent des trésors culturels et architecturaux.

► **Subventions et conventions avec les associations Médecins du Monde et Handicap international (réfugiés syriens) – Intervention d'Odette Christienne**

En Syrie, aux revendications d'une population demandant simplement plus de justice et de liberté, le régime de Bachar El Assad a répondu par une répression sanglante et fratricide dont nul n'aurait pu imaginer ni l'ampleur ni la durée. Les conséquences dramatiques nous les connaissons. Aujourd'hui, nous parlons des innombrables blessés, qu'ils l'aient été lors d'affrontements armés ou de bombardements de populations civiles ou lors de tortures infligées même à des enfants et du flux de réfugiés vers les pays limitrophes, flux qui ne cesse de croître. Ainsi le camp de Za'taari en Jordanie accueille aujourd'hui plus de 23 000 réfugiés contre 6 000 en août.

Il nous faut ici saluer la décision de monsieur François Hollande, président de la République et chef des armées. Dès un accord passé avec les autorités jordaniennes, furent immédiatement envoyés dans le camp de Za'taari du matériel et des personnels des services compétents des forces armées et plus particulièrement du service de santé des armées.

L'hôpital militaire comporte un poste médical et une antenne chirurgicale, le cœur de métier étant la chirurgie de guerre. C'est l'antenne n°8 de Brest qui est projetée, antenne qui était intervenue au Tchad pendant l'opération Épervier.

Selon le type de pathologie, le groupement médico-chirurgical français est en capacité d'effectuer six à dix opérations par jour et hospitaliser 15 à 20 patients quotidiennement.

C'est le cas de cette ville, classée au patrimoine mondial de l'Unesco et qui comporte châteaux, palais, églises ainsi qu'une cité royale et le château de Ras Ghimb.

Pourtant la filière touristique est extrêmement faible et représente seulement 20 000 touristes annuellement. C'est bien peu par rapport à ce que pourrait offrir cette région.

La coopération évoquée dans cette délibération va donc bien au-delà de la simple restauration d'un magnifique et signifiant monument historique ; elle permettrait à des hommes, à des femmes, à des jeunes de retrouver un avenir et en même temps de participer à un projet collectif pour leur pays.

Dans ce cadre, nous ne pouvons qu'être fiers que la Ville de Vincennes, principal opérateur de cette coopération, ait sollicité notre école du Breuil pour la réhabilitation du parc du château de Ras Ghimb.

Je pense également que les étudiants qui participeront à ces travaux en sortiront personnellement enrichis et durablement marqués. Et ce sera un plus pour l'ensemble de l'école.

Nous avons ainsi toutes les raisons pour soutenir cette initiative et voter cette délibération.

Depuis son déploiement le 9 août 2012, les militaires français ont effectué une quarantaine d'interventions chirurgicales.

(...) Le service médical militaire a lancé une vaste campagne de vaccination (rougeole et poliomyélite) pour les enfants de 6 mois à 15 ans. Cette action ayant été rendue possible grâce aux liens étroits rapidement tissés entre les médecins militaires français et leurs homologues jordaniens.

Partout les dispositifs en place dans les camps aux frontières de la Turquie, du Liban et de la Jordanie sont insuffisants pour couvrir les besoins extrêmement importants des populations. Nous soulignons l'implication d'organisations civiles très actives, très dévouées qui tentent d'y remédier :

- « **Médecins du Monde** » soutient la prise en charge post-opératoire des blessés graves ;

- « **Handicap International** » assure un accompagnement à la rééducation et à l'appareillage thérapeutique des réfugiés.

Selon les paroles du colonel Yannick Rio, chef de la mission militaire française : « on est tous, ici, civils et militaires pour le même but : aider les réfugiés syriens ». Aussi les besoins sont grands.

Les Parisiens ont exprimé au peuple syrien leur solidarité. Pour les soutenir, il convient d'accorder aux deux associations citées les subventions qu'elles sollicitent. Il est évident qu'une convention précisera les modalités des sommes accordées à ces fins.





## LE CONSEIL DE PARIS, C'EST AUSSI...

### ► Subvention et convention avec l'association pour la défense des familles et de l'individu au titre de la lutte contre les dérives sectaires – *Intervention de Marinette Bache*

Dans le dernier rapport de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, on dénombre de 500 à 600 mouvements sectaires établis en France, soit presque quatre fois plus qu'il y a 15 ans. Les sectes s'emparent de toutes sortes de domaines et ciblent évidemment les plus faibles : souvent des jeunes mais aussi des personnes fragilisées parfois en quête de réponses qui pourraient combler leurs doutes.

Ces mouvements se cachent derrière des offres en tous genres : offres d'emploi, offres de soins ; ils se sont particulièrement introduits dans le secteur des formations...

Depuis environ 3 ans, la question des dérives sectaires relève du champ de compétences de l' élu en charge de la Prévention et de la Sécurité. D'ailleurs, un axe de « prévention et de luttes contre les dérives sectaires » s'inscrit dans le cadre du contrat parisien de sécurité de mars 2009.

C'est un sujet particulièrement difficile, mais ce n'est pas pour autant que la Ville se dérobe, bien au contraire. Elle agit dans le cadre de ses compétences de prévention à travers la mise en place d'une cellule présidée par notre collègue Myriam El Khomry. Dans plusieurs arrondissements, l'action de la Municipalité est concrète, et des réunions de sensibilisation des Parisiens, notamment dans le cadre des CICA, ont été organisées.

La Ville de Paris soutient des associations qui écoutent et aident les victimes des agissements des sectes ainsi que leurs familles. Ces associations interviennent également dans les milieux scolaires.

La DPP a en charge l'animation d'un réseau de référents dans les directions et dans les mairies d'arrondissement et c'est avec l'aide de ces associations, que ces référents sont formés. En effet, comme je le disais, les sectes opèrent dans de multiples domaines et il faut donc absolument que nos référents puissent être à même de détecter ces mouvements afin de mieux protéger les plus fragiles.

Ce dispositif s'inscrit dans un cadre partenarial qui a été lancé lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de la cellule de vigilance d'avril 2010 et qui se poursuit à travers un travail commun de formation entre la Préfecture de police, le Parquet, les différents référents et les associations qui défendent les victimes de des dérives sectaires. C'est en effet en unissant nos efforts que nous pourrons endiguer ce grave phénomène.

Vous l'aurez compris, c'est en rendant hommage à tous ceux qui accomplissent ce travail difficile mais nécessaire, que les élues républicaines socialistes du Groupe SRGA voteront cette subvention à une association qui lutte contre les dérives sectaires et apporte un véritable soutien aux familles touchées.



A la demande du Conseil du 20<sup>è</sup> arrondissement, **Marinette Bache** a défendu un vœu pour qu'un lieu de Paris porte le nom de **Léon-Gontran Damas**, écrivain et poète, ancien député de Guyane, engagé dans l'armée française lors de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale et grand chantre de la négritude au même titre qu'**Aimé Césaire** et **Léopold Senghor**, auxquels la France et Paris avaient déjà su rendre hommage.



9, place de l'Hôtel de Ville – Bureau 235 –  
75004 Paris

Tél : 01 42 66 43 66

Courriel : [beatrice.durand@paris.fr](mailto:beatrice.durand@paris.fr)

NOM ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

Tél : ..... Portable : .....

Courriel : .....

**Vous prie d'envoyer de sa part un exemplaire du Journal des Élues à :**

NOM ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

**Ne souhaite plus recevoir le Journal des Élues**

**À retourner à : Elues Républicaines-Socialistes**

9, place de l'Hôtel de Ville – Bureau 235

75004 Paris